

Sujet : DEBIEVRE Julien demande : Enquête publique Salernes - permis construire centrale photovoltaïque
Date : Thu, 1 Dec 2022 10:15:43 +0100

Monsieur le commissaire enquêteur,
Je me permets de vous adresser mes observations et mes propositions en

qualité de chargé de mission Natura 2000 des sites "Sources et tufs du

Haut Var" et "Val d'Argens".

Bien cordialement.

En préambule, il est dommageable que le porteur de projet n'ait pas consulté les structures animatrices des sites Natura 2000 en amont du projet. L'évaluation des incidences Natura 2000 doit en effet permettre de concevoir un projet concerté compatible avec les enjeux du site Natura 2000. Aussi, les remarques listées ci-dessous en sont le résultat, et font référence à l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 n°18.057 avril 2020 réalisée par le porteur de projet :

- 1) L'habitat communautaire prioritaire 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de tuf, n'a pas été évalué dans le projet (pollution, eutrophisation). Son enjeu de conservation sur le site est très fort.
- 2) L'habitat communautaire 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion, n'a pas été évalué dans le projet (pollution, eutrophisation). Son enjeu de conservation sur le site est très fort.
- 3) Le défrichement constitue une incidence indirecte permanente pour la conservation de l'habitat communautaire prioritaire 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de tuf. En effet, la formation des tufs est conditionnée au processus de travernisation, processus au cours duquel les eaux de pluies se chargent en CO2 issu de la litière organique et des échanges racinaires dans les massifs forestiers et semi-forestier.
- 4) Au regard du contexte pédologique, le triangle textural caractérise un sol limoneux. Lorsque le sol sera dénudé, risque fort de battance et de lessivage du sol sous l'effet de la pluie dans le contexte climatique méditerranéens et tassement du sol en phase travaux (passages des engins). Incidence indirecte temporaire en phase travaux et en phase fonctionnement jusqu'à la reconstitution de la strate herbacée, de

l'habitat européen prioritaire 7220* - Sources pétrifiantes avec formation de tuf et 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion, par l'apport de matériaux (limons), et du bon état écologique de la Bresque (SDAGE 2022-2027). Nécessité de maintenir une bande boisée « tampon » suffisamment large avant la rupture de pente des deux petits vallons dont les écoulements rejoignent la Bresque.

5) Les ouvrages de gestion des eaux (noues, fossés, bassins...) modifient l'écoulement naturel de l'eau de ruissellement. Incidence indirecte permanente sur l'habitat européen prioritaire 7220* Sources pétrifiantes avec formation de tuf, et 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion, par la réduction des apports d'eau.

6) Incidences directes et permanentes sur les espèces de chauves-souris (destruction d'habitat, des zones de chasse et des corridors de déplacement) pour la Barbastelle d'Europe, le Murin à oreilles échancrées (colonie de reproduction à Cotignac, Correns, Entrecasteaux et Aups), le Grand rhinolophe (colonie de reproduction à Entrecasteaux et Aups), le Petit rhinolophe (colonie de reproduction à Fox-Amphoux, Villecroze et Sillans-La-Cascade), et le Murin de Bechstein. Le secteur est présenté dans le document d'objectifs « Sources et tufs du Haut Var » comme un axe de transit (chiroptères) potentiellement sensible. Par ailleurs, il existe une très forte inter-relation entre les sites « Sources et tufs du Haut Var », « Plaine de Vergelin – Fontigon, Gorges de Châteaudouble, Bois des Clappes » et le « Val d'Argens ».

7) Le nombre de nichoir à chiroptères semble faible au regard de la surface défrichée et le nombre d'arbres gîtes potentiels présents (10 nichoirs pour 17 hectares défrichés). Par ailleurs, seuls les nichoirs pour gîte d'été sont proposés, il serait nécessaire de prévoir pour gîte d'hiver.

8) Déconstruction des installations : Il n'est pas fait mention du devenir des ouvrages de gestion des eaux, des voiries, des dalles bétons.

9) Maitrise foncière : il est indiqué qu'il sera signé un bail emphytéotique avec les propriétaires fonciers des terrains objet de la présente étude. Aussi, le bail ne présentera pas d'obligation environnementale forte. Il serait ici judicieux de mettre en place une obligation réelle environnementale (ORE), nouvel outil juridique créé par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (08/08/2016), permettant aux propriétaires fonciers de faire naître sur leur terrain des obligations durables de protection de l'environnement, codifié à l'article L. 132-3 du code de l'environnement.

Profil : collectivite

Nom : DEBIEVRE

Prénom : Julien

Code postal : 83175

Ville : BRIGNOLES